

## REUNION DU 8 JUIN 2017

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL BLANDOUET – ST JEAN

Nombre de conseillers

En exercice : 20

Présents : 14

Votants : 14

L'an deux mil dix-sept, le huit juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Saint Jean Sur Erve, sous la présidence de Monsieur Claude DEROUARD, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 2 juin 2017

**PRESENTS** : Mme Nicole BAUDRY, M. Rémi BEAUPIED, M. Christophe BRUNEAU, M. Stéphane CHAUVEAU, M. Patrick COUSIN, ~~M. Jean-Claude BOUGEANT~~, M. Ludovic BOUL, M. Claude DEROUARD, ~~M. Jacky DEROUIN~~, M. Jean-Claude DORIZON, Mme Nadège GENESLAY, ~~Mme HARAN Fabienne~~, M. Jean-Claude GUIVIER, ~~M. Jacques LETARD~~, M. Richard MARTEAU, M. Hervé ROYER, Mme Solange SCHLEGEL, ~~M. Emmanuel TATIN~~, ~~M. Julien VANNIER~~ et M. Philippe WAROT.

**ABSENTS EXCUSES** : M. Jean-Claude BOUGEANT, M. Jacky DEROUIN, Mme Fabienne HARAN, M. Jacques LETARD et M. Julien VANNIER.

**ABSENT** : M. Emmanuel TATIN

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Nadège GENESLAY

Le compte rendu de la dernière réunion de Conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

#### **N°1 : VOTE DU NOM DE L'ECOLE**

Suite à la demande de Monsieur Ludovic BOUL, nous avons avancé cette question en début de réunion.

Monsieur le Maire présente les différents noms proposés :

- M. Jean BORGOGNO (choix Conseil d'Ecole)
- Pôle Scolerve (choix Conseil d'Ecole)
- Victor HUGO (vote des enfants)
- Jacques PREVERT (vote des enfants)

Il a été décidé de voter à bulletin secret pour le choix du nom de l'école, voici les résultats :

Jean BORGOGNO	6
Pôle. Scolerve	1
Victor HUGO	6
Jacques PREVERT	1

Suite à une égalité entre Victor HUGO et Jean BORGOGNO, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de laisser le choix aux enfants.

#### **N°2 : DEVIS STUDIO SAUVAGE POUR LE BULLETIN MUNICIPAL EDITION 2017**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des différentes propositions d'impression du bulletin municipal de l'année 2017. Il est proposé d'imprimer en 330 exemplaires réunissant les 2 communes historiques.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le devis de STUDIO Sauvage pour un montant de 3 374.00 € HT soit 3 559.57 € TTC (demi-mat 250gr/4 pages de couverture – 135gr/20 pages intérieures)

#### **N° 3 : DEVIS DEPOUSSIERAGE VENTILATION ECOLE**

Monsieur le Maire présente 2 devis pour effectuer le dépoussiérage de la ventilation à l'école.

- ELITEL Energies : 474.58 € HT soit 569.50 € TTC
- TSF Madeline : 1 688.00 € HT soit 2 025.60 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** le devis de chez ELITEL Energies pour un montant de 474.58 € HT soit 569.50 € TTC.

#### **N°4 : DEVIS ORDINATEUR MAIRIE**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal deux solutions pour l'ordinateur de la mairie, soit en location ou achat. La location permet d'avoir un ordinateur récent tous les 4 ans.

Achat : 1 431.00 € HT soit 1 717.20 € TTC

Location sur 48 mois : 35 € HT/mois soit 42€ TTC /mois soit 504€ TTC/an

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** de louer l'ordinateur chez CONTY pour un montant de 35 € HT par mois sur 48 mois

#### **N° 5 : ADHESION A MAYENNE INGENIERIE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la création entre le département, les communes et les Etablissement publics de coopération intercommunale (EPCI) d'une structure d'assistance au service des communes et de leurs groupements, dénommée Mayenne Ingénierie dont le Conseil Départemental de la Mayenne a approuvé le projet de statuts lors de la session du 6 mars 2017.

Conformément à l'article L 5511-1 du Code général des Collectivités territoriales, Mayenne Ingénierie créée sous forme d'un Etablissement public administratif, a pour objet d'apporter aux communes et aux EPCI du département qui auront adhéré, une assistance d'ordre juridique ou financier et technique dans le domaine de :

- L'Ingénierie territoriale, la voirie et les espaces publics, les ouvrages d'art, la sécurité routière et les comptages routiers, les petits travaux d'investissement, des prestations de laboratoire routier.

La commune de Blandouet – Saint-Jean souhaite adhérer à Mayenne Ingénierie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et compte tenu de l'intérêt pour la commune de Blandouet –Saint-Jean à adhérer à un tel organisme d'assistance :

- **APPROUVE** le projet de statuts de l'Etablissement public administratif, dénommé Mayenne Ingénierie, annexé à la présente délibération ;
- **DECIDE** en conséquence de l'adhésion de notre commune de Blandouet – Saint-Jean à Mayenne Ingénierie à compter de sa création, prévue le 11 septembre 2017 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mener l'ensemble des démarches en vue de formaliser l'adhésion ;
- **S'ENGAGE** à verser à Mayenne Ingénierie une participation dont le montant annuel sera fixé lors du premier Conseil d'Administration ;
- **DESIGNE** comme représentant Monsieur DEROUARD Claude

#### **N°6 : ADHESION A SYNERGIES**

Monsieur le Maire, présente au conseil municipal la proposition d'adhésion au réseau des collectivités mayennaises engagées pour un développement durable.

Ce réseau permet d'échanger entre collectivités sur des pratiques innovantes dans tous les domaines (urbanisme, énergie, démarches participatives, gestion des espaces...).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'adhérer au Réseau des Collectivités engagées pour un développement durable, animé par l'association Synergies
- **DESIGNE** comme représentant titulaire, Monsieur Jean-Claude DORIZON et comme représentant suppléant, Monsieur Jean-Claude BOUGEANT

### **N°7 : ADHESION SIAEP CHERE LE ROI ET SAINTE SUZANNE**

Monsieur le Maire expose que compte-tenu du transfert de la compétence « Eau » à la communauté de communes des Coëvrons et de la création de la commune nouvelle, il a lieu de prendre une délibération. Vu la création de la commune nouvelle Blandouet – Saint-Jean au 1<sup>er</sup> janvier 2017 actée par arrêté préfectoral du 2 juin 2016 ;

Vu la modification des statuts du SIAEP de Sainte Suzanne en date du 30 décembre 2016 et du SIAEP de Chémeré le Roi en date du 29 décembre 2016 modifiant le nom des communes constituant le Syndicat ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** l'adhésion de la commune à ces deux syndicats suivant deux modes de gestion différents :
  - SIAEP de Saint Suzanne : gestion déléguées (DSP)
  - SIAEP de Chémeré le Roi : gestion directe (Régie)

### **N°8 : DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ASSAINISSEMENT SAINT JEAN SUR ERVE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a lieu de faire une décision modificative du budget assainissement Saint Jean Sur Evre 2017.

COMPTE	INTITULE	DEPENSES	
		Augmentation de crédits	Diminution de crédits
2156	Matériel spécifique		-50 €
1641	Emprunt en euros	+ 50 €	
		0 €	0€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE** la décision modificative n°1

### **N°9 : DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET ASSAINISSEMENT SAINT JEAN SUR ERVE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a lieu de faire une décision modificative du budget assainissement Saint Jean Sur Evre 2017 afin d'amortir la pompe achetée en 2016.

COMPTE	INTITULE	DEPENSES	RECETTES
28156/040	Subventions d'équipement		107.84 €
6811/042	Dotations aux amortissements immo	107.84 €	
618	Divers	-107.84 €	
<b>TOTAL</b>		<b>0 €</b>	<b>107.84 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE** la décision modificative n°2

### **N°10 REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DES OPERATEURS DE TELECOMMUNICATIONS ET ENEDIS**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au titre de l'année 2017 selon les modalités d'application du décret 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances et droits de passage sur le domaine public suivant :

ORANGE	BLANDOUET	SAINTE SUZANNE	COEFFICIENT
Artère aérienne	8.394 kms	24.319 kms	32.71 kms x 50.74 = 1659.85 €
Artère en sous-sol	0.370 kms	4.024 kms	4.39 kms x 38.05 = 167.19 €
Emprise au sol	0.50 m <sup>2</sup>	0.50 m <sup>2</sup>	1 m <sup>2</sup> x 25.37 = 25.37 €
<b>TOTAL</b>			<b>1852.41 €</b>

## **ENEDIS :**

Le plafond de la RODP communes de population de moins de 2 000 habitants est de 200 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **FIXE** la redevance 2017 pour orange d'un montant de 1 852.41 €
- **FIXE** la redevance 2017 pour Enedis d'un montant de 200.00 €

## **N°11 : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR L'AMENAGEMENT DU BOURG DE BLANDOUET**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'ouverture et l'analyse des plis relatifs au projet de l'aménagement du bourg de Blandouet a eu lieu le 1<sup>er</sup> juin 2017. Voici les montants des différentes entreprises :

### **EUROVIA :**

- Offre de base avec variante 2 : 57 523.10 € HT
- Tranche conditionnelle / optionnelle : 31 657.00 € HT
- Montant total du marché : 89 180.10 € HT

### **CHAPRON :**

- Offre de base avec variante 2 : 57 636.30 € HT
- Tranche conditionnelle / optionnelle : 37 193.00 € HT
- Montant total du marché : 94 829.30 € HT

### **ELB :**

- Offre de base avec variante 2 : 68 692.00 € HT
- Tranche conditionnelle / optionnelle : 47 314.00 € HT
- Montant total du marché : 116 006.00 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir l'entreprise EUROVIA pour le montant énuméré ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un adjoint en cas d'empêchement de signer tous les documents afférents au dossier.

## **N°12 DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR FAIRE PARTIE DE LA CLECT (COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES)**

En application de l'article 1659 nonies C du Code Général des Impôts, le conseil communautaire de la communauté de communes des Coëvrons a créé, par délibération du 28 avril 2014 la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (la CLECT) et décidé qu'elle serait composée d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant par commune.

Cette commission procède à l'analyse de la charge financière des compétences transférées afin de permettre un juste calcul de l'attribution de compensation versée par la communauté de Communes à ses communes membres ou inversement.

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

- **DESIGNE** Monsieur Jean-Claude BOUGEANT délégué titulaire de la commune de BLANDOUET – SAINT-JEAN auprès de la commission Locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT) de la Communauté de Communes des Coëvrons
- **DESIGNE** Monsieur Claude DEROUARD délégué suppléant de la commune de BLANDOUET – SAINT-JEAN auprès de la commission Locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT) de la Communauté de Communes des Coëvrons

## **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire présente le projet réalisé par le CAUE pour la rénovation de l'ancienne école et cantine de Saint Jean Sur Evre.